

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie du Centre

**Décision n° 46721 du 25 octobre 2012 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2012
du personnel sous-officier de réserve de la région de gendarmerie du Centre**

NOR : INTJ1229480S

Le commandant de la région de gendarmerie du Centre,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale;

Vu la circulaire n° 57974 du 19 juin 2012 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2012;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 24 octobre 2012,

Décide:

Le tableau d'avancement pour l'année 2012 du personnel de réserve du corps des sous-officiers de gendarmerie est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major de réserve, l'adjudant-chef de réserve :

Bernez, Jean Nigend : 85 918

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve :

André, Jean-Paul Nigend : 135 637

Faure, Thierry Nigend : 145 185

Pour le grade d'adjudant de réserve, le maréchal des logis-chef de réserve :

Boyeldieu, Jérôme Nigend : 250 523

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Allimonnier, David Nigend : 271 393

Debar, Laurent Nigend : 135 821

Leblond, Noël Nigend : 109 906

Michon, Claude Nigend : 274 774

Fait le 25 octobre 2012.

*Le général,
commandant de la région
de gendarmerie du Centre,
S.-P. BARADEL*